

# Diagnostic foncier sur le territoire des communes de Belvis, Espezel, Quirbajou et Roquefeuil

## La forêt

### 1. Statut des propriétés boisées

Les forêts appartiennent à l'Etat (forêts domaniales), aux communes (forêts communales) ou à des particuliers (forêts privées).

A l'échelle communale, le cadastre est la seule base permettant de connaître les superficies boisées.

Toutefois, de nombreuses parcelles cadastrées en landes sont en fait totalement boisées puisque, avec le temps, les arbres les ont peu à peu reconquises. Pour estimer les surfaces boisées, il est donc beaucoup plus exact de considérer le total des parcelles en nature de bois et de celles en nature de landes.

<b>BOIS ET LANDES D'APRES CADASTRE 2016</b>	
<b>Surface totale</b>	<b>5060 ha</b>
<b>Surface forêts privées</b>	<b>1343 ha</b>
<b>Surface forêts publiques</b>	<b>3717 ha</b>
Forêts domaniales	1023 ha
Forêts communales	2694 ha
Commune de Belvis	789 ha
Commune d'Espezel	332 ha
Commune de Quirbajou	930 ha
Commune de Roquefeuil	604 ha
Commune de Marsa	22 ha
Commune de Cailla	13 ha
Autres	4 ha

Sur l'ensemble du territoire des 4 communes concernées par l'étude, d'après les données cadastrales, les forêts privées représentent 26,5% de la surface boisée contre 73,4% pour les forêts publiques. Parmi ces dernières, les forêts communales couvrent la plus grande surface (72,5%).

Pour estimer le plus exactement possible les surfaces boisées, on peut prendre en compte les chiffres de l'Inventaire Forestier National qui donnent une augmentation des superficies forestières de 3700 ha/an sur le département de l'Aude entre 1969 et 2012. Si l'on rapporte cette donnée au territoire des 4 communes, on obtient une augmentation de la surface des forêts privées de 700 hectares.

**Ainsi la surface totale boisée (bois et landes boisées) serait d'environ**

- **2100 ha en forêt privée (36%)**
- **3700 ha en forêt publique (64%)**
- **Pour un total de 5800 hectares sur l'ensemble du territoire des 4 communes**, soit un taux de boisement proche de 80 %.

## **2. La situation foncière des forêts privées**

### - Généralités. Moyennes

Sur le territoire étudié, les forêts publiques se présentent sous la forme de grands ensembles d'un seul tenant, un seul propriétaire (Etat ou commune) possédant une grande surface. De petites parcelles privées sont parfois enclavées dans ces grands massifs.

Il n'en est pas de même pour les forêts privées qui, pour la plupart, sont très petites et appartiennent à une multitude de propriétaires. D'après les données cadastrales, les 1343 hectares en nature de bois et landes appartiennent à 1133 propriétaires, soit une moyenne de 1,2 hectare par propriétaire.

Cette surface moyenne cache de grandes disparités. Notamment, sur les communes de Belvis et Quirbajou, plusieurs forêts sont dotées d'un plan simple de gestion (et font donc plus de 25 hectares) :

- 2 propriétés à Belvis pour une surface totale de 210 hectares,
- 2 propriétés à Quirbajou pour une surface totale de 145 hectares.

Si l'on enlève ces grandes forêts privées, on obtient 988 hectares appartenant à 1129 propriétaires, soit une surface moyenne par propriétaire de 0,88 hectare !

La petite surface des propriétés est un obstacle à leur gestion. Mais cet obstacle est encore plus grand quand on sait que cette surface est représentée la plupart du temps par de nombreuses parcelles disséminées sur le territoire d'une ou plusieurs communes.

### - Répartition des propriétés par tranches de surface

Ceci est confirmé par la répartition du nombre de propriétaires par tranches de surface figurant dans le tableau ci-dessous :

<b>REPARTITION DES PROPRIETES PAR TRANCHES DE SURFACE (cadastre 2016)</b>		
<b>CLASSES DE SURFACE</b>	<b>SURFACE</b>	<b>NOMBRE DE PROPRIETAIRES</b>
Moins de 1 hectare	259	878
De 1 à 5 hectares	455	209
De 5 à 10 hectares	210	32
De 10 à 25 hectares	92	7
Plus de 25 hectares	326	6
<b>TOTAL</b>	<b>1342</b>	<b>1132</b>

**Sur le territoire étudié, 78% des propriétaires possèdent moins de 1 hectare, alors que 13 propriétaires seulement (1%) détiennent plus de 10 hectares.**

**- Le cas particulier des Biens Non Délimités**

Un Bien Non Délimité (BND) est une parcelle appartenant à plusieurs propriétaires, ceux-ci y possédant une surface précise sans qu'elle soit délimitée sur le terrain.

Ce type de propriété est un obstacle pour la gestion forestière puisque toute intervention est conditionnée à l'accord de tous les propriétaires. Autant dire que toute action de gestion est pratiquement impossible.

La sortie d'un BND est également compliquée : elle implique l'intervention d'un géomètre qui délimite chaque parcelle avec l'accord de tous les propriétaires.

<b>Nombre de BND</b>	<b>Surface en BND</b>	<b>Surface moyenne par BND</b>
<b>411</b>	<b>240,13 ha</b>	<b>0,58 ha</b>

Sur le territoire étudié, les BND sont particulièrement nombreux. La surface totale cadastrée des parcelles en BND représente 18% de la surface totale cadastrée bois et landes.

### **3. Les peuplements forestiers**

Les peuplements forestiers dans les forêts publiques peuvent être facilement connus par consultation des documents d'aménagement.

Il en est de même pour les forêts privées dotées d'un plan simple de gestion. Mais ces forêts sont très peu nombreuses sur le secteur étudié et leur surface totale (355 hectares) ne représente qu'un quart de la surface totale boisée.

Pour toutes les autres forêts privées, il n'existe aucune source pour savoir de quels types de boisement il s'agit (types de peuplement, essences, stades de croissance,

etc.) ni de l'état de ces boisements (capacité de production de bois, vigueur, état sanitaire, etc.).

Plusieurs tournées sur le terrain ont été nécessaires pour réaliser une description de ces forêts, celle-ci étant indispensable pour connaître la proportion de forêts privées qui présentent un intérêt en termes de gestion forestière et de production de bois. Etant donné le temps qui nous était imparti pour ce travail, cette description n'est pas très précise mais elle est largement suffisante pour tirer des conclusions.

Les peuplements ont été classés selon une typologie établie pour la circonstance. Elle fait état de 21 types de peuplement que l'on a ensuite regroupés pour rendre l'interprétation plus aisée :

- Les boisements lâches montagnards de conifères
- Les boisements lâches montagnards de feuillus
- Les formations pastorales
- Les landes
- Les futaies adultes d'épicéa commun
- Les futaies adultes de pin sylvestre
- Les futaies adultes de sapin pectiné
- Les futaies adultes d'autres conifères
- Les futaies jeunes d'épicéa commun
- Les futaies jeunes de sapin pectiné
- Les futaies jeunes mélangées de sapin pectiné et épicéa commun
- Les futaies jeunes d'autres conifères
- Les futaies mixtes de hêtre et sapin pectiné à majorité de sapin
- Les futaies mixtes de hêtre et sapin pectiné à majorité de hêtre
- Les mélanges de conifères et de taillis à majorité de conifères
- Les mélanges de conifères et de taillis à majorité de taillis
- Les mélanges de futaie feuillue et de taillis
- Les taillis de chêne vert
- Les taillis de chêne à feuilles caduques
- Les taillis de hêtre
- Les autres taillis

Pour la bonne compréhension, on peut définir ces types de peuplement de la façon suivante :

- les 4 premiers (formations pastorales, landes et boisements lâches) concernent des parcelles pas ou peu boisées, parfois situées dans des situations difficiles (fortes pentes, rochers), qui peuvent être utilisées pour le pastoralisme. Ces formations présentent peu d'intérêt en l'état pour la gestion et la production forestières,
- les futaies jeunes ou adultes, pures ou mixtes, sont de véritables peuplements forestiers qui méritent d'être gérés pour produire du bois d'œuvre,
- les mélanges de futaie de conifères ou de feuillus avec du taillis constituent également des peuplements forestiers aptes à la gestion et la production de bois, les arbres de futaie produisant du bois d'œuvre et les brins de taillis du bois de chauffage,
- enfin, les taillis sont des peuplements feuillus exploités pour la production de bois de chauffage.

La surface couverte par ces différents types de peuplement dans les forêts des 4 communes concernées par l'étude est donnée dans le tableau suivant :

TYPES DE PEUPEMENTS IFN	Surface (ha)	TYPES DE PEUPEMENTS REGROUPES	Surface (ha)
FUTAIE ADULTE D EPICEA COMMUN	44	SAPINIERE HETRAIE	1680
FUTAIE JEUNE DE SAPIN PECTINE	41		
FUTAIE JEUNE DE SAPIN PECTINE ET D EPICEA COMMUN	17		
FUTAIE ADULTE DE SAPIN PECTINE	1193		
FUTAIE JEUNE D EPICEA COMMUN	40		
FUTAIE MIXTE DE SAPIN PECTINE ET HETRE	307		
FUTAIE MIXTE DE HETRE ET DE SAPIN PECTINE	40		
BOISEMENT LÂCHE MONTAGNARD DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	255	TAILLIS	1200
MELANGE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS	58		
TAILLIS DE CHENE VERT	17		
TAILLIS DE CHENES DECIDUS	605		
TAILLIS DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	217		
TAILLIS DE HÊTRE	48		
MELANGE DE TAILLIS ET DE FUTAIE DE CONIFERES	567	AUTRES FUTAIES RESINEUSES	1700
FUTAIE JEUNE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	6		
FUTAIE ADULTE DE PINS SYLVESTRES	253		
FUTAIE ADULTE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	114		
MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET DE TAILLIS	670		
BOISEMENT LÂCHE MONTAGNARD DE CONIFERES INDIFFERENCIES	88		
GRANDE LANDE ATLANTIQUE OU MONTAGNARDE	226	LANDES BOISEES	230
GRANDE FORMATION PASTORALE	294	LANDES AGRICOLES	300

La surface totale couverte par l'ensemble des peuplements (ou formations) s'élève à 5110 hectares dont 530 hectares de landes ou de parcours et 4580 hectares de peuplements forestiers.

Parmi ceux-ci, les sapinières-hêtraies (et quelques pessières) couvrent 1680 hectares et les futaies résineuses d'autres essences (notamment pin sylvestre) parfois mélangées avec du taillis concernent 1700 hectares. La surface des peuplements capables de produire du bois d'œuvre s'élève donc à 3380 hectares.

Enfin, les taillis et peuplements associés, aptes à la production de bois de chauffage, couvrent 1200 hectares. Au total, 4580 hectares sont susceptibles d'être gérés pour produire du bois.

En se basant sur une production annuelle moyenne à l'hectare, on arrive aux productions suivantes :

Types de peuplements regroupés	Surface (ha)	Production moyenne annuelle par hectare (m <sup>3</sup> /ha/an)	Production moyenne annuelle (m <sup>3</sup> /an)
Sapinières-hêtraies	1680	6	10 080
Autres futaies résineuses (pin sylvestre)	1700	3,5	6000
Taillis	1200	1,5	1800
Landes	230	0	0
<b>Total</b>	<b>4810</b>		<b>17 880</b>

Théoriquement, les forêts des 4 communes pourraient donc produire 16 080 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre (et bois d'industrie) par an ainsi que 1800 m<sup>3</sup> de bois de chauffage.

#### 4. La gestion des forêts

Sur les 4800 hectares identifiés ci-dessus, 3700 constituent les forêts publiques, domaniales et communales, qui sont gérées par l'Office National des Forêts. Par ailleurs, 4 forêts privées pour 355 hectares sont gérées selon un plan simple de gestion agréé.

Ce sont donc environ 800 hectares de forêts privées capables de produire du bois qui sont constitués par des parcelles souvent très petites (moins de 1 hectare en moyenne), disséminées sur le territoire des 4 communes, appartenant parfois à des propriétaires en BND et, pour toutes ces raisons, impossibles à gérer.

Un aménagement foncier permettra de regrouper les parcelles appartenant à un même propriétaire. Les unités de gestion d'un seul tenant qui atteindront 2 ou 3 hectares seront gérables.

39 propriétés (de 5 à 25 hectares) sont directement concernées par ce problème. Elles représentent un peu plus de 300 hectares auxquels pourraient s'ajouter également 280 hectares des 88 propriétés de 2 à 5 hectares. Il faut ajouter à ces 580 hectares, les 240 hectares de BND sur lesquels on ne peut pas intervenir aujourd'hui.

La mise en gestion des propriétés est bien sûr soumise à diverses conditions dont la desserte qui est indispensable à toute gestion forestière. A ce titre, dans la plupart

des massifs constitués de petites parcelles privées, la desserte utilisable pour l'exploitation est insuffisante ou carrément absente.

La création de la desserte devra concerner en priorité les secteurs comprenant des ensembles de propriétés de surface conséquente (plus de 5 hectares) dans lesquels une gestion forestière pourra être mise en place aussitôt après l'opération d'aménagement foncier.

Dans les secteurs où subsistent de nombreuses propriétés boisées trop petites pour être gérées individuellement, la possibilité de création d'une structure de regroupement permettant la gestion forestière sera étudiée.

## **5. L'état sanitaire des sapinières**

Depuis l'été 2003, sec et caniculaire, suivi par quelques années de sécheresse, des dépérissements ont été signalés dans certaines sapinières du Pays de Sault. Pour répondre aux nombreuses questions des propriétaires et leur permettre d'évaluer les risques que courent leurs peuplements, le Centre Régional de la Propriété Forestière a rédigé un guide<sup>(1)</sup> en liaison avec les gestionnaires forestiers.

Il s'avère que les dépérissements sont liés à certains critères :

- conditions naturelles : l'altitude, l'exposition, la position topographique, la forme du versant, le confinement, la pente, les roches et blocs affleurants
- conditions de peuplement : la diversité des essences, la structure, la surface terrière et l'âge.

C'est pourquoi les conseils de gestion consistent :

- dans les peuplements à risques : à mettre en place une gestion dynamique (diminuer l'âge d'exploitabilité, dépresser les jeunes peuplements, raccourcir la rotation des coupes), à favoriser le mélange des essences dans les sapinières, à appliquer un traitement irrégulier favorisant la diversité des âges et des strates dans les parcelles,
- dans les peuplements qui contiennent des arbres dépérissants : à récolter de manière raisonnée les vieux bois dépérissants, à conserver les feuillus dans les sapinières, à favoriser la régénération naturelle.

(1) « Sapinières du Pays de Sault et dépérissement : savoir adapter sa gestion » ; CRPF ; août 2016